

## NOTICE de CANDIDATURE pour les PAYS HÔTES CONFÉRENCES & CONGRÈS

L'ICA reçoit les candidatures des pays membres ou d'autres organismes ayant les ressources financières et logistiques pour accueillir les conférences annuelles de l'Organisation. Cette notice sert de guide sur la manière de soumettre une demande complète évaluée selon des critères assurant pertinence et conformité. Il est conseillé aux candidats intéressés de se référer aux documents indiquant le processus et les critères de sélection des pays hôtes dans le cadre de l'organisation des Conférences et Congrès :

- Guide de l'ICA pour Conférence annuelle / Congrès quadriennal
- Notice de candidature pour les pays hôtes Conférences et Congrès (ce document)
  1. Critères de sélection du pays hôte
  2. Procédures de sélection du pays hôte
  3. Check-list candidat

Cette notice est sujette à révision et l'intention n'est pas d'en faire un guide complet. Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser un mail à [bruneau@ica.org](mailto:bruneau@ica.org) :

Les Conférences et Congrès sont constitués de 3 parties :

1. Réunions de Gouvernance
2. Réunions liées aux Programmes Professionnels
3. Forum des Archivistes Nationaux (FAN)

### 1. Critère de sélection du pays hôte

Le Comité exécutif de l'ICA est responsable du choix initial de l'organisation/ institution/ pays hôte (« l'hôte ») pour la Conférence annuelle de l'ICA ainsi que pour le Congrès quadriennal. Il recommande le candidat choisi à l'assemblée annuelle pour approbation, au moins deux ans avant la Conférence annuelle (quatre ans pour le Congrès).

Ces critères de sélection seront respectés pour l'évaluation des propositions, même si un seul pays est candidat, afin de s'assurer que le lieu et l'(les)organisation(s) hôte(s) est (sont) en mesure d'offrir les conditions nécessaires à l'accueil d'une Conférence/d'un Congrès réussis. Les critères offrent une norme objective et transparente en fonction de laquelle les candidatures peuvent être évaluées.

*Notice de candidature pour les pays hôtes Conférence & Congrès*

Les candidatures doivent être soumises par écrit sous la forme d'un dossier. Elles seront évaluées conformément aux critères énoncés dans le présent document. Les candidats doivent se référer au paragraphe "2. Procédure de sélection du pays hôte" pour plus de détails. Des informations complémentaires sont disponibles auprès du secrétariat de l'ICA.

### **1. Candidatures :**

L'ICA examinera les candidatures d'un seul pays ou d'un groupe de parties prenantes pouvant inclure certains ou l'ensemble des partenaires suivants:

- Archives Nationales,
- Association professionnelle nationale,
- Branche de l'ICA,
- Section de l'ICA,
- Autres institutions d'archives.

Si la demande émane d'une ou plusieurs des parties prenantes, l'ICA prendra en compte les éléments de soutien tangible dans l'organisation des événements, provenant d'autres acteurs de la gestion des archives et de l'archivage.

### **2. Délais et lettre de motivation :**

Le Comité exécutif devra se prononcer sur le lieu de la Conférence /du Congrès, en fonction de la recommandation du Secrétariat qui évalue les demandes selon les critères et procédures publiés.

- **Appel à candidature** : lancé 6 mois avant la réunion du Comité Exécutif et l'Assemblée Générale, 2 ans avant la Conférence proposée (4 ans avant le Congrès);
- **Recommandation au Comité Exécutif** : un mois avant la réunion du Comité Exécutif, 2 ans avant la Conférence proposée (4 ans avant le Congrès) ;
- **Décision du Comité exécutif** : rendue lors de la réunion du Comité Exécutif, 2 ans avant la Conférence proposée (4 ans avant le Congrès) ;
- **Approbation de l'Assemblée Générale** : prononcée lors de l'Assemblée Générale, 2 ans avant la Conférence proposée (4 ans avant le Congrès) .

Le Secrétariat de l'ICA annoncera les dates limites pour la sélection du pays hôte ainsi que la date limite de dépôt des candidatures.

- ▶ Seules les propositions reçues avant la date limite de soumission des candidatures seront prises en compte.
- ▶ Les demandes doivent être faites par écrit et expliquer la motivation du pays pour organiser la Conférence /le Congrès, en particulier présenter les avantages pour le pays

---

et la région qui accueillent la Conférence /le Congrès, et évaluer les soutiens financiers possibles.

### **3. Critères de sélection :**

#### **Critères géographiques :**

L'ICA vise à organiser les Conférences /les Congrès successivement dans différentes régions du monde. Lors de la sélection du pays hôte, il sera tenu compte des éléments suivants:

- si une Conférence /un Congrès ICA s'est tenu récemment dans le pays,
- si la Conférence /le Congrès a déjà eu lieu dans la zone géographique où se situe le pays candidat.

#### **Soutien gouvernemental:**

Le soutien du gouvernement à la proposition et à la mise en œuvre de la Conférence /le Congrès dans le pays candidat est essentiel dans le cadre d'une candidature. Les propositions doivent s'appuyer sur une garantie claire de ce soutien, en particulier :

- Le pays candidat dispose du soutien politique et financier des plus hautes autorités de son gouvernement.
- L'appui de haut niveau de la part de l'administration de la ville, de la région ou de l'organisation concernée est acquis.
- L'interprétation simultanée en français et en anglais sera assurée selon les normes de l'ICA.

L'ICA attend un soutien financier solide de la part du pays hôte. L'organisation est aussi disposée à prendre en considération d'autres propositions financières, incluant des modèles d'autofinancement soumis à négociations et à la signature d'un contrat (MOU). Ce contrat couvre la prise de décision, les responsabilités au niveau de l'organisation et le partage des responsabilités financières entre l'ICA et ses partenaires pour la mise en place de la Conférence /du Congrès.

#### **Situation politique et sociale :**

L'ICA entend faire respecter le principe de la non-exclusion, telle que mentionnée dans ses statuts, en organisant sa Conférence /son Congrès dans un pays auquel toutes les nationalités peuvent accéder librement. Les dossiers de candidatures doivent comporter des déclarations indiquant :

- Que la situation politique ou sociale de la région hôte permet d'assurer la sécurité des participants;
- Que le pays permettra à tous les membres de l'ICA, quel que soit leur pays d'origine, de participer et qu'il n'y aura entre autres aucun obstacle à la délivrance des visas nécessaires. La proposition doit confirmer que le pays hôte fera tous les efforts requis pour obtenir de son gouvernement les garanties appropriées à ce sujet.
- Que la ville proposée soit facilement accessible par voie aérienne, en particulier pour les vols internationaux.

---

### **Bénéfices pour le pays et/ou la région :**

Le dossier de candidature doit mettre en avant clairement les avantages à tenir la Conférence /le Congrès de l'ICA dans le lieu choisi, pour le pays hôte, la région, la section de l'ICA et la communauté des professionnels de la gestion des archives et de l'archivage, et en particulier :

- Les avantages pour les archives et la communauté professionnelle nationale/régionale;
- Les avantages pour l'implication de la branche régionale de l'ICA et de toute section concernée, et des contributions qu'elles peuvent fournir;
- L'association de la Conférence /du Congrès à un projet particulier de développement des archives au niveau national ou régional (législation, nouveau bâtiment, nouvelles politiques, etc.) ;
- L'association de la Conférence /du Congrès à une célébration ou un événement d'importance historique au niveau national, régional ou local ;
- La pertinence pour la communauté des professionnels de la gestion des archives et de l'archivage au niveau local et régional du thème du programme professionnel proposé, et du besoin de débattre et de discuter de ces sujets précis.

### **Avantages pour l'ICA :**

L'ICA prendra également en considération les avantages à tenir la Conférence /le Congrès dans le pays candidat pour l'organisation elle-même et ses membres. Les candidatures doivent indiquer clairement les avantages prévus pour l'ICA, en particulier :

- l'augmentation potentielle des membres de l'ICA dans le pays ou la région concernés;
- l'opportunité d'augmenter la visibilité de l'ICA dans le pays ou la région ;
- la possibilité pour l'ICA de développer des projets particuliers dans le pays retenu ;
- la progression des objectifs stratégiques de l'ICA.

### **Décisions antérieures :**

L'ICA prendra en compte les décisions antérieures du Comité Exécutif dans le processus de sélection des pays hôtes.

### **Organisation et ressources :**

L'ICA attendra des candidats qu'ils justifient concrètement de leur capacité à accueillir une réunion internationale, conformément aux exigences de l'ICA.

Cela comprend:

- l'élaboration d'un plan de financement solide, incluant une hypothèse haute et une hypothèse basse en terme de nombre d'inscriptions, de dépenses engagées et de recettes dégagées ;
- les possibilités de visites professionnelles, d'excursions culturelles et une proposition de programme pour les personnes accompagnatrices;
- Les installations logistiques et équipements nécessaires dans le lieu proposé.

L'ICA fera bénéficier la conférence de sa marque et définira le thème de la Conférence /du Congrès, qui s'insèrera dans son programme multi-annuel, afin d'assurer la continuité et le développement du débat professionnel. L'ICA contribuera activement à l'élaboration du programme et à la sélection des orateurs principaux et autres intervenants. L'ICA

*Notice de candidature pour les pays hôtes Conférence & Congrès*

---

assurera le contrôle de la qualité du programme et des arrangements en matière d'organisation selon les normes de l'ICA et en accord avec ses orientations stratégiques. L'ICA retient une partie des frais d'inscriptions payés par chaque participant, tel que précisé dans le contrat (MOU) avec l'hôte.

L'hôte fournit la garantie qu'il peut organiser la conférence et financer les éléments qui sont compris dans le contrat (MOU). Il est responsable de l'organisation de la conférence sans ou avec l'aide d'un organisateur professionnel de conférences (PCO).

L'ICA et le pays hôte définissent ensemble le montant des frais d'inscription. Ce montant doit couvrir l'ensemble des événements professionnels (y compris le programme professionnel), les repas et les événements culturels et sociaux.

Si l'ICA trouve directement des sponsors pour cet événement, il retiendra alors 50% du montant de la subvention obtenue.

## **2. Procédure de sélection du pays hôte**

---

Les candidats volontaires pour accueillir la Conférence /le Congrès du Conseil International des Archives doivent préparer un dossier complet incluant une lettre de motivation et des documents justificatifs qui répondent aux critères indiqués plus haut.

Le Comité Exécutif de l'ICA est responsable de la décision concernant l'endroit et la date de la Conférence /du Congrès, de l'Assemblée Générale, de la conférence et du Forum des Archivistes Nationaux. Le Comité exécutif s'appuiera sur les recommandations du Secrétariat de l'ICA, inclus les Vice-Présidents, pour prononcer sa décision.

Afin de faire preuve de transparence dans le choix du pays hôte, le Comité Exécutif suivra les étapes suivantes :

### **1. Réception des candidatures des pays hôtes :**

La date du début de la réception et la date limite pour les demandes seront annoncées au moins 6 mois avant la Conférence annuelle, deux années avant l'événement (quatre ans avant le Congrès).

### **2. Candidatures à soumettre :**

Les pays doivent adresser leur dossier par écrit au Président de l'ICA (en tant que Président du Comité Exécutif), aux bons soins du Secrétariat de l'ICA à Paris, avant la date limite communiquée.

### **3. Informations supplémentaires :**

Dès réception des dossiers, l'équipe du Secrétariat sera en lien avec chaque candidat pour clarifier leur dossier s'il y a nécessité d'explications complémentaires, afin d'encourager tous les candidats à présenter des dossiers aussi solides que possible.

*Notice de candidature pour les pays hôtes Conférence & Congrès*

#### **4. Recommandation du Secrétariat :**

L'équipe du Secrétariat de l'ICA adresse des recommandations écrites au Comité Exécutif au moins un mois avant la réunion du Comité Exécutif, deux années avant la tenue de la Conférence annuelle (quatre ans avant le Congrès).

#### **5. Choix du candidat :**

S'il y a seulement un pays candidat:

- Le Comité Exécutif étudiera l'offre selon les critères de sélection définis précédemment et en fonction des recommandations du Secrétariat.

S'il y a plusieurs pays candidats:

- Le Comité Exécutif étudiera l'offre selon les critères de sélection définis plus haut et en fonction des recommandations du Secrétariat qui aura appliqué à chacun des dossiers un système d'évaluation avec points.

Si aucun candidat ne satisfait aux critères, l'appel à candidatures est renouvelé. Si le temps imparti est insuffisant, le Président de l'ICA et le Secrétaire Général contactent en direct des pays hôtes potentiels et les encouragent à soumettre leur candidature. Celles-ci seront alors prises en considération par le Comité Exécutif selon les règles explicitées plus haut.

#### **6. Décision du Comité Exécutif :**

Le Comité Exécutif décide officiellement d'accepter l'offre du candidat ayant remporté l'adhésion majoritaire.

#### **7. Le pays choisi est informé de la décision du Comité Exécutif :**

- Le pays hôte est informé officiellement par écrit de la décision du Comité Exécutif. En retour, il lui sera demandé d'envoyer une lettre de confirmation de son implication au Président de l'ICA.
- Les pays non retenus sont informés par le Secrétariat de l'ICA seulement après la réception de la lettre de confirmation du pays hôte choisi.

#### **8. Lettre de confirmation :**

La lettre de confirmation du pays hôte doit affirmer l'engagement du pays sur les différents points évoqués plus haut (moyens financiers et logistiques, engagements professionnels) et inclure un gage d'assurance du Ministère concerné et/ou du Gouvernement. Ces documents doivent être envoyés au Président de l'ICA, avec copie au Secrétariat de l'ICA ([bruneau@ica.org](mailto:bruneau@ica.org))

#### **9. Approbation par l'Assemblée Générale :**

- La recommandation pour le pays hôte est ajoutée à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.
- L'Assemblée Générale approuve le pays hôte choisi. Si l'Assemblée Générale s'oppose à la recommandation, le processus de sélection est à nouveau relancé.

---

**10. L'ICA signe un contrat (MOU) avec le pays hôte retenu :**

- Une ébauche de contrat est préparée par le Secrétaire général de l'ICA.
- Le contrat est signé par le pays hôte et le Président de l'ICA.

**11. Le lieu est annoncé sur le site web et dans le bulletin de l'ICA.**

---

**3. Check-list candidat**

---

**Candidature**

- Solidité du consortium/ partenariat et existence d'un MOU
- Mise en avant des intérêts d'une section ou d'une région de l'ICA
- Appui de la part des autres acteurs de la gestion des archives et de l'archivage

**Finances**

- Capacités de financement viables
- Appuis financiers gouvernementaux
- Appuis financiers autres (yc consortium)
- Subvention financière pour les participants issus des pays en développement
- Solidité du modèle financier afin de garantir à minima un équilibre budgétaire

**Appuis gouvernementaux & politiques :**

- Appuis politiques gouvernementaux/régionaux/locaux
- Appui des Archives nationales et/ou institutionnels

**Ressources, infrastructure et installations :**

- Capacités logistiques : salles de conférence, hôtels avec capacité d'accueil suffisante, salles pour ateliers et réunions professionnelles, espace de travail pour le Secrétariat de l'ICA, espaces disponibles pour programmes annexes (dîner de gala, ..)
- Accès Internet/Wifi, mise à disposition d'ordinateurs portables
- Restauration
- Proximité de services locaux
- Prestations d'interprétariat/traduction à minima en français et anglais
- Antériorité dans l'organisation d'une réunion de gouvernance de l'ICA et résultats atteints
- Organisation de visites professionnelles, excursions culturelles et programmes d'activités pour les accompagnants
- Appui de bénévoles locaux

**Motivation :**

- Antécédents positifs dans la gestion des archives et réalisations récentes
- Enjeux professionnels et stratégiques
- Implications au sein des organes de l'ICA

### **Bénéfices :**

- Opportunité d'accroître le nombre d'adhésions à l'ICA dans le pays/la région
- Promouvoir la visibilité de l'ICA dans le pays/la région
- Potentialité pour l'ICA de renforcer sa présence dans le pays/la région et d'y développer des projets particuliers
- Support de la stratégie de développement de l'ICA
- Intérêts professionnels pour le pays hôte, les branches et sections de l'ICA
- Intérêts professionnels pour la communauté régionale/locale dans le domaine de la gestion des archives et de l'archivage
- Tout élément novateur et innovant pouvant intervenir dans le domaine professionnel

### **Contenu**

- Pertinence, intérêt et actualité des sujets et thèmes proposés
- Complémentarité avec d'autres conférences appuyées par l'ICA ou autres conférences professionnelles planifiées ayant eu lieu dans la région lors de l'année antérieure, l'année de la conférence proposée ou l'année suivante?
- Pertinence et nécessité du thème du programme professionnel proposé, du débat professionnel sur ces sujets précis pour la communauté locale et/ou régionale
- Association de la conférence annuelle/du congrès à un projet de développement archivistique particulier au niveau national ou régional
- Association de la conférence annuelle/du congrès à une célébration ou à un événement national, régional ou local d'importance historique

### **Situation géographique**

- Tenue d'une conférence annuelle/d'un congrès ICA récemment dans le pays soumettant sa candidature
- Tenue d'une conférence annuelle/d'un congrès ICA dans la région géographique où se trouve le pays candidat

### **Situation politique et sociale**

- Garantie pour la sécurité des participants
- Participation possible de tous les membres de l'ICA sans distinction d'origines
- Assurance de la part du gouvernement pour l'obtention des visas requis
- Accessibilité aéroportuaire de la ville proposée, en particulier pour les vols internationaux
- Climat d'ouverture et de débat public dans le pays

### **Général**

- Respect de la date limite de dépôt des candidatures